

Bureau Exécutif FFVoile : 16 avril 2014

Relevé de décisions

Présent(e)s : JP CHAMPION, JC MERIC, J KERHOAS, JP CHURET, JL DENECHAU, B BONNEAU, JP LOSTIS, JC COUR, MT LANNUZEL JOURDAS, O BOVYN, J CATHELIN, J MARAJO, E MARLIOT, B DAVID, H GIRAUD, M BOUVET.

Excusé(e)s : D TINCELIN, H BACCHINI, C FOURICHON, C FOUNTAINE, JM SOYEZ, S LASSEAUX.

1	VOILE LEGERE
1.1	Appels d'offres pour les Championnats de France 2015 – 2016 : Glisse, Solitaire Equipage, Extrême Glisse
Décision n°1	<p>Le BE entérine l'ouverture des appels d'offre pour l'organisation des Championnats de France Espoirs pour 2015 et 2016 durant la 2^{ème} quinzaine du mois d'août, soit :</p> <ul style="list-style-type: none">1- Championnat de France Espoirs Glisse2- Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage3- Championnat de France Espoirs Extrême Glisse <p>Il est à préciser que le Solitaire Equipage et le Glisse ne peuvent pas être organisés sur les mêmes dates, de même que le Glisse et l'Extrême Glisse. Les informations seront disponibles sur le site fédéral : Espace Club/Compétitions/Chpt de France Appel d'offres.</p>
1.2	Labellisation des produits à l'instar de la labellisation des structures Informations
1.3	Labellisation partagée de différents produits Informations
1.4	Labels Rando Raid FFVoile et guide Rando Raid FFVoile
Info	<p>Le BE prend connaissance des travaux engagés par le Département Voile Légère, en particulier dans le cadre du Forum Sport en Club, pour concevoir des nouveaux produits répondant à une nouvelle attente des pratiquants et de la clientèle dans les clubs. Parmi les projets en cours, celui de labelliser de nouveaux produits type Rando Raid FFVoile, sur lequel plusieurs constructeurs et distributeurs seraient intéressés pour positionner leurs matériels (ex : Laser Performance avec leur bateau le Bahia). La labellisation concernerait le concept, dont il convient encore de préciser le cadre, le modèle économique, les programmes et la formation de l'encadrement nécessaires.</p>
Décision n°2	<p>Le BE donne son accord pour poursuivre la réflexion et expérimenter le concept sur le label Rando Raid Dériveurs FFVoile.</p>
1.5	Projet de solution de géolocalisation communautaire pour la FFVoile (application smartphone)
Info	<p>Devant le développement des applications smartphone permettant de partager sur les réseaux sociaux ses performances dans le cadre d'activités sportives (ex : le footing) il est proposé que soit développé une application similaire pour la pratique de la voile.</p>
Décision n°3	<p>Le BE donne son accord pour poursuivre la réflexion et faire évoluer le concept.</p>
2	HAUT NIVEAU
2.1	Présentation pour information des résultats des sélections du Test Event de Rio d'août 2014 et du

	Championnat du Monde Santander en septembre 2014
Info	Le BE prend connaissance de la liste des sélectionnés à l'issue de la semaine de Palma pour le Test Event de Rio et le Championnat du Monde de Santander.
3	VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES
3.1	Approbation des relevés de décision des BE des 12 et 21 mars 2014
Décision n°4	Le BE approuve les relevés de décisions des BE des 12 et 21 mars 2014.
3.2	Point sur les licences au 15 avril 2014
Info	Le BE prend connaissance des variations par rapport à l'année 2013 des licences : + 1.1 % sur les licences jeunes, + 0.8 % sur les adultes.
3.3	Rappel des règles sur les réservations d'hôtels pour éviter les no-shows
Info	8 chambres en moyenne sont pré réservées à l'avance pour les bureaux exécutifs et 16 en moyenne pour les conseils d'administration (nombre adapté en fonction des réponses faites sur le doodle). Ce nombre étant assez conséquent, les hôtels nous demandent d'annuler les chambres dont nous n'avons pas besoin maximum 48H à l'avance. Si ce délai est dépassé l'hôtel nous facture en « no show » les chambres concernées. Certains établissements conciliant ne nous facturent rien s'ils arrivent à relouer la chambre, mais cela reste rare et au bon vouloir de la direction. Nous avons constaté de plus en plus de no show. Une information sera également faite en Conseil d'Administration et Conseil des Ligues.
3.4	Virtual Regatta
Info	Philippe Guigné, dirigeant de la société Many-players qui édite le jeu en ligne Virtual Regatta, est invité à présenter devant le BE son projet de création d'un nouveau module particulier du jeu spécialement destiné au public des scolaires. Après avoir rappelé le succès du jeu pour les régates offshore, notamment le Vendée Globe, et inshore (plus de 1 M d'inscrits), et précisé que la moitié de ses inscrits étaient des non pratiquants, Philippe Guigné présente les grands principes de ce nouveau module qui pourrait servir aux clubs pour proposer aux collectivités des activités autour de la voile dans le cadre à la fois du temps scolaire, du périscolaire et de la voile scolaire. Il s'agit d'une adaptation, à des fins pédagogiques, du jeu en ligne, qui serait disponible pour tablettes et smartphones sous environnement IOS et Android. Dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, il s'agit non seulement d'élargir l'offre mais également de proposer aux collectivités locales financeurs, un projet éducatif qui permette la progression à partir de la voile virtuelle vers la voile réelle en passant par la VRC. Le modèle économique serait conçu à partir d'une cotisation mensuelle des clubs et d'une participation de la FFVoile à l'investissement initial dans la conception du module ou simplement d'une cotisation des clubs mais avec un modèle économique différent.
Décision n°5	Le BE donne son accord pour poursuivre la réflexion et l'approfondissement du projet et demande qu'une première proposition soit faite par la société Many-players pour la mi-mai à présenter en particulier à l'occasion du Conseil des Ligues afin d'être opérationnel pour la prochaine rentrée scolaire.
3.5	Nouvelle tarification AwoO
	Le BE prend connaissance du document présentant la nouvelle proposition de tarification AwoO qui est proposé, au côté de la tarification avec commissionnement qui perdure au choix des clubs. Cette nouvelle proposition est basée sur des tarifs fixes, une intégration des frais bancaires dans les coûts et la suppression de la caution
Décision n°6	Le BE se prononce favorablement pour la mise en place de la nouvelle tarification AwoO ci dessous

Plafond des ventes au guichet	plafond des ventes en ligne	Correspondance au mois HT	Tarif à l'année civile HT
pas de limites	5 000 €	17 €	200 €
pas de limites	10 000 €	25 €	300 €
pas de limites	20 000 €	50 €	600 €
pas de limites	40 000 €	100 €	1 200 €
pas de limites	60 000 €	150 €	1 800 €
pas de limites	80 000 €	200 €	2 400 €
pas de limites	+ de 80 000€	200 €	2 400€ *

*plus frais bancaire au dessus de 80 000€ de vente

3.6

Information sur les nouveautés des licences

Décision n°7

1 – Le BE donne son accord pour permettre l'annulation des PVR à partir d'Aspweb.

2 – Le BE donne son accord de principe pour ouvrir la possibilité aux fabricants, équipementiers et distributeurs de matériels nautique d'offrir une licence FFVoile à leurs clients. Le bénéficiaire recevrait un ticket licence, à l'instar du ticket restaurant, qu'il aurait possibilité de transformer dans un club affilié de son choix. Le BE demande que des précisions techniques soient apportées sur les conditions de cette transformation du ticket en licence pour le prochain Conseil des Ligues.

3 – Suite à la réflexion engagée sur la possibilité pour la FFVoile de délivrer des licences en direct, le BE débat sur les problématiques liées au rattachement du licencié à un club et des conditions/hypothèses pour le versement de la ristourne à la Ligue concernée. Il demande que des simulations soient faites sur les différentes hypothèses pour le prochain BE.

3.7

Soirée des Champions

Info

Le BE prend connaissance des alternatives possibles à l'organisation de la Soirée des Champions au Théâtre Edouard VII à Paris et en particulier l'option éventuelle du Palais des Congrès d'Issy les Moulineaux. D'une part les conditions d'accueil du palais des congrès sont plus favorables, d'autre part les surcoûts de ce même palais des congrès s'élèvent à environ 8 000 €.

Décision n°8

Le BE décide qu'en l'absence actuelle de budget supplémentaire pour prendre en charge ce surcoût, l'option du Théâtre Edouard VII est maintenue.

3.8

Fairedelavoile.fr : mise en avant des structures

Décision n°9

Le BE valide le changement d'ordre des modules de recherche avancée pour faire remonter celui de l'ensemble des produits FFVoile au-dessus de l'offre prioritaire des clubs AwoO.

3.9

Tour de France à la Voile : projet de transversalité

Décision n°10

Le BE prend connaissance du bilan 2013 de l'animation village et approuve le projet des animations FFVoile pour le Tour de France à la Voile 2014 ainsi que le plan opérationnel.

4

DEVELOPPEMENT

4.1

Position de Cédric FRABOULET sur le réseau EFV

Info

Le BE prend connaissance et débat de l'éditorial de Cédric FRABOULET sur le site breizhskiff.com relatif au réseau des Ecoles Françaises de Voile.

4.2

Bilan du colloque national développement 2014

Info

Information aux membres du BE des principaux chantiers et réflexions engagées à l'occasion du colloque national développement qui s'est tenu du 25 au 28 mars 2014 à l'Île de Ré.

4.3	Dossier plaisance : adhésion des indépendants, point d'étape
Info	Information aux membres du BE de l'avancée de la réflexion prospective en cours sur la plaisance et l'objectif d'apporter une réponse aux besoins, en particulier de formation (sécurité, prise en main du bateau...) des plaisanciers. Des contenus ont été travaillés à l'occasion du colloque développement. Les problématiques de l'encadrement des activités ont en particulier été posées et notamment les modalités et conditions d'une affiliation des prestataires potentiels.
4.4	Point location Bretagne
Décision n°11	Le BE valide les orientations proposées par le département développement permettant d'intégrer le réseau des Points Passion Plage dans le réseau national des Points de Location FFVoile et valide le principe d'une adhésion annuelle au réseau national à hauteur de 50€ HT pour l'année 2014 donnant droit à un pack de communication limité.
4.5	Règlementation jeunes enfants
Info	Information aux membres sur les problématiques d'un club de Charente Maritime confronté à une interdiction d'exercer son activité parce qu'il avait enfreint l'art. A-322-66 du Code du Sport et en particulier en raison de l'accueil d'enfants ne sachant pas nager.
4.6	Capitaine 200 restreint
Info	Le BE prend connaissance de la mise en place opérationnelle du brevet de Capitaine 200 restreint et de la structuration de l'offre de formation notamment dans les établissements de la Marine Marchande.
4.7	Dossier assurance : balade à la voile, école de croisière, plaisance
Info	Le BE prend connaissance de l'état des lieux des besoins en assurances dans les domaines suivants : Balade nautique : besoin de couverture en RC des adultes embarqués à la demi-journée, Offre école de croisière : besoin d'une couverture pour des voiliers de croisière de plus de 18 m, Offre plaisance : besoin d'une couverture pour des voiliers dont le club ne serait pas propriétaire mais locataire pour initier des actions de formation des plaisanciers.
4.8	Ligue de la Réunion
Info	Information aux membres du BE des difficultés rencontrées par la Ligue de la Réunion pour organiser dans des bonnes conditions l'initiation à la voile en raison des attaques récentes de requins.
5	FORMATION
5.1	Modification du texte du règlement des diplômes suite à une erreur d'écriture de la fonction d'animateur sportif
Décision n°12	Le BE valide la modification du texte du règlement des diplômes afin de remplacer la fonction d'animateur sportif par celle d'animateur de club.